

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.34PR
concernant**

**la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Younes Seghrouchni
sur les modalités de l'introduction de poubelles de table
sur les tables des terrasses des établissements publics yverdonnois**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 19 novembre 2012 à 19h15 à l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames Aline GYGAX et Joëlle BETTEX et de Messieurs Michel DUBEY, Jean-David CHAPUIS, Guy ANGELOZ, Cédric PILLONEL, Halimi BEXHET et le soussigné désigné comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le municipal Marc-André Burkhard et de Monsieur Vincent Audemars (Police du commerce).

Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Préambule:

Le premier décembre 2011, le conseiller communal Younes Seghrouchni a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'inciter les restaurateurs responsables de terrasses situées sur le territoire communal, d'installer des poubelles de tables pour lutter contre les déchets occasionnés par leur activité.

Propreté des terrasses des établissements publics:

La délégation municipale a informé les commissaires que, dans la majorité des cas, l'état des terrasses ne pose pas ou plus de problèmes. Sur 583 constats, seulement 17 ont n'ont pas été jugés acceptables et seul un avertissement a dû être formulé.

Dans la majorité des cas, le dialogue avec les commerçants voir un simple avertissement suffit à régler le problème.

De plus, la situation est en constante amélioration et la pose obligatoire de poubelles de tables ne semble pas être la meilleure solution.

Réponses apportées lors de la commission :

Au cours de la séance la délégation municipale a déclaré que les poubelles de tables présentent un réel problème lorsqu'il y a du vent.

Un rapide calcul a démontré le faible coût qu'aurait occasionné l'achat de ces poubelles de table (10.- par poubelle pour environs 300 tables : 3000.-)

Le parallèle a été fait avec les cendriers de poche distribué par la commune qui avaient, pour un moindre coût également (3000 à 4000.-), permis de diminué le nombre de mégots jonchant le sol de notre ville.

Suite à ces réponses, la commission a proposé de mettre en évidence, dans la lettre d'avertissement envoyée aux tenanciers concernés en cas de non respect des normes de propreté des terrasses, la possibilité d'investir dans des poubelles de table.

Conclusions :

Après avoir discuté de la nécessité de l'obligation de la pose de poubelles de table sur toutes les terrasses de la commune, la commission, à 6 voix pour, une voix contre et une abstention, vous propose d'accepter l'article 1 tel que présenté par la municipalité, considérant qu'elle s'est sérieusement penchée sur le problème relevé et que la situation actuelle ne demande pas de mesures supplémentaires.

Piero Sutterlet



Yverdon-les-Bains, le 21.12.12